

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 AOUT 2015**

**L'an deux mille quinze, le trente et un août à 20 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance
publique sous la présidence de Denis DUMAY, maire,**

Etaient présents : M. DUMAY Denis, M. ROCOURT Vincent, M. COULON Christophe, Mme
PIERRET Jeanine, M. JACQUET Christophe, Mme DELACOUR Caroline, Mme LAGNEAU
Nadia, Mme BEZU Sylvie, M. BERTAUX Olivier, M. JONNEAUX Benoit, M. DE THORE Benoit,
M. MARCEL Alain, Mme FETRO Alexandra,

Absents excusés : M. WITTMANN Jean-François, Mme COLLIN Olga

Secrétaire de séance : Mme DELACOUR Caroline

Date de convocation : 31 Août 2015

En exercice : 15

présents : 13

votants : 13

ORDRE DU JOUR

- 1 - Convention activités rythmes scolaires**
- 2- Augmentation des tarifs cantine garderie au 1^{er} octobre**
- 3- Participation aux frais de garderie des communes de CHAMBRY-BESNY**
- 4 - Acceptation de l'indemnité de sinistre GROUPAMA du nord-est**
- 5 - Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de rétablissement
personnel sans liquidation judiciaire**
- 6- Questions diverses**

Mme DELACOUR est nommée secrétaire de séance

Le procès- verbal du 15 juin 2015 est approuvé à l'unanimité

1 – CONVENTION ACTIVITES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29 et suivants,

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

L'association 3 ISO s'est proposée pour participer à l'animation de ces NAP.

Il apparaît nécessaire d'établir une convention avec celle-ci.

Elle propose à l'assemblée une convention de prestations de service. Celle-ci prévoit notamment un montant de 25 € TTC par heure par intervention La somme sera versée sous forme de prestations de service.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la prestation de service au taux horaire de 25 € d'intervention
- **APPROUVE** la convention avec l'association 3 ISO

Nombre de votants : 13

Votes POUR : 13

2 – AUGMENTATION DES TARIFS CANTINE GARDERIE AU 1^{er} OCTOBRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Société APETITO augmente son prix de repas de 1.35%.

Je vous propose de répercuter cette hausse sur nos tarifs cantine garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1.: d' **AUGMENTER**, à compter du 1^{ER} Octobre les tarifs cantine garderie comme suit

Tickets repas de 3.80 € à 3.90 €

Tickets repas garderie de 5.80 € à 6 €

Tickets garderie de 3.40 € à 3.50 €

Nombre de votants : 13

Votes POUR : 13

3 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE Garderie DES COMMUNES DE CHAMBRY-BESNY

Dans le cadre des activités périscolaires, la commune d'AULNOIS SOUS LAON a assuré la garderie de 15 h 30 à 16 h 30 pour les enfants du regroupement scolaire BESNY - CHAMBRY.

Après concertation des communes, il est envisagé de demander une participation aux communes pour l'année 2014-2015. Cette participation a été évaluée après un pointage des élèves fréquentant la garderie le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : DE FIXER la participation comme suit :

- Commune de BESNY LOIZY : 225 €
- Commune de CHAMBRY : 260 €

Nombre de votants : 13

Votes POUR : 13

4 - ACCEPTATION DE L'INDEMNITE DE SINISTRE GROUPAMA DU NORD EST

Vu la proposition d'indemnisation de la part des assurances GROUPAMA du NORD EST, au titre du sinistre suivant :

Vol du Master dans l'enceinte des Ateliers Municipaux en date du 30 Juin 2015

Proposition de quittance d'indemnité d'un montant de 1 915.71 € concernant le préjudice matériel survenu suite à cet accident.

Après en avoir délibéré,

Accepte l'indemnité de 1 915.71 € versée au profit de la Commune au titre de ce sinistre.

Charge le Maire de procéder à l'encaissement du chèque correspondant imputé au compte 7788 Produits exceptionnels divers du budget de l'exercice en cours

Nombre de votants : 13

Votes POUR : 13

5- CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par courriel en date du 19 Aout, l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, Comptable du CFP de Laon Municipale et Banlieue a informé la commune d'une décision du juge concernant l'effacement de la dette d'un débiteur de la commune dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel. Le comptable sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de cette dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de la dette d'un montant de 874.48 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la décision du juge en date du 26 Février 2015 emportant l'effacement de la dette du débiteur à l'égard de la commune dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel. Cette décision s'accompagne d'une clôture pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré

DECIDE de constater l'effacement de la dette pour un montant de 874.48 €

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6542 du budget 2015 de la commune.

Nombre de votants : 13

Votes POUR : 13

6 - QUESTIONS DIVERSES

Question de Mme Caroline DELACOUR

Des analyses d'eau sont-elles réalisées sur la commune et si oui, peut-on les consulter ?

Denis DUMAY : *Les analyses sont réalisées par le laboratoire d'hydrologie commandées par NOREADE et consultables en mairie.*

Questions de M. Benoit de THORE

1 - Souhaite connaître la date du repas des élus ?

Denis DUMAY : *Le repas des élus aura lieu le vendredi 27 Novembre. Nous recherchons un restaurant pour nous accueillir.*

3 - souhaite connaître le résultat du fonctionnement de la piscine, l'utilisation d'un robot

Christophe JACQUET : *les travaux de la piscine ont été subventionnés à hauteur de 45%
Le fonctionnement de la chloration s'est amélioré grâce aux investissements réalisés cette année mais contrôler les factures produits, attendre le bilan piscine. Pour l'an prochain il*

serait souhaitable de mettre un produit sur le carrelage, les personnes glissent. Des conseils ont été pris auprès du dôme.

Christophe COULON : *pourquoi ne pas programmer une réunion de la commission pour causer des problèmes piscine ?*

5 – Pourquoi ne pas vendre le bois qui se situe dans le marais ?, je viens de vendre du bois dans le bois du moulin à 9 € sur pied !!!! la commune de Chambry vend son bois à 4 € à ses habitants ?

Denis DUMAY : *la commune ne vend pas elle le donne en accord avec la Sté de Chasse, cela permet d'entretenir le marais.*

Question de M. Alain MARCEL

Qui sont les personnes qui ont intégrées le Comité des Fêtes ?

Christophe JACQUET : je donnerai les nouveaux statuts ainsi que les bénévoles qui sont au sein de l'association.

Questions de M. Benoit JONNEAUX

1 – une réunion de la commission travaux est-elle prévue ?

Vincent ROCOURT : *je programme une réunion le lundi 12 septembre à 20 h*

2- Où en est-on sur le projet de voie sans issue, rue perpendiculaire à la rue de la piscine
Des questions me sont posées et problème évoqué à plusieurs reprises sans suite ?

3 – Pourquoi ne pas mettre les questions écrites dans le procès-verbal ? cela donne un repère sur les réalisations ou les demandes qui sont faites

Denis DUMAY : *cela n'était pas envisagé, mais il est possible de le faire.*

4 – Pourquoi la fréquentation du monument baisse-t-elle ? ne serait-il souhaitable de motiver les enfants des écoles.

Christophe COULON : pourquoi pas, à voir avec les écoles

Questions de Mme Nadia LAGNEAU

L'abri bus rue de Chambry face à l'entrepôt est sale et tagué !!! envisage-t-on de le nettoyer ?

Vincent ROCOURT : les travaux sont planifiés

Comment se fait-il que le haut d'AULNOIS à partir de la boulangerie est mal entretenu ?

Christophe COULON signale que des branchages empiètent le trottoir près de la résidence du puits, ne peut-on pas intervenir ?

Cela sera vu à la prochaine commission des travaux.